ARAS

Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux

Rapport d'activité 2021

Carte géographique

Communes avec les sites du CSR (Pully et Oron) et des AAS (Pully, Oron et Epalinges)

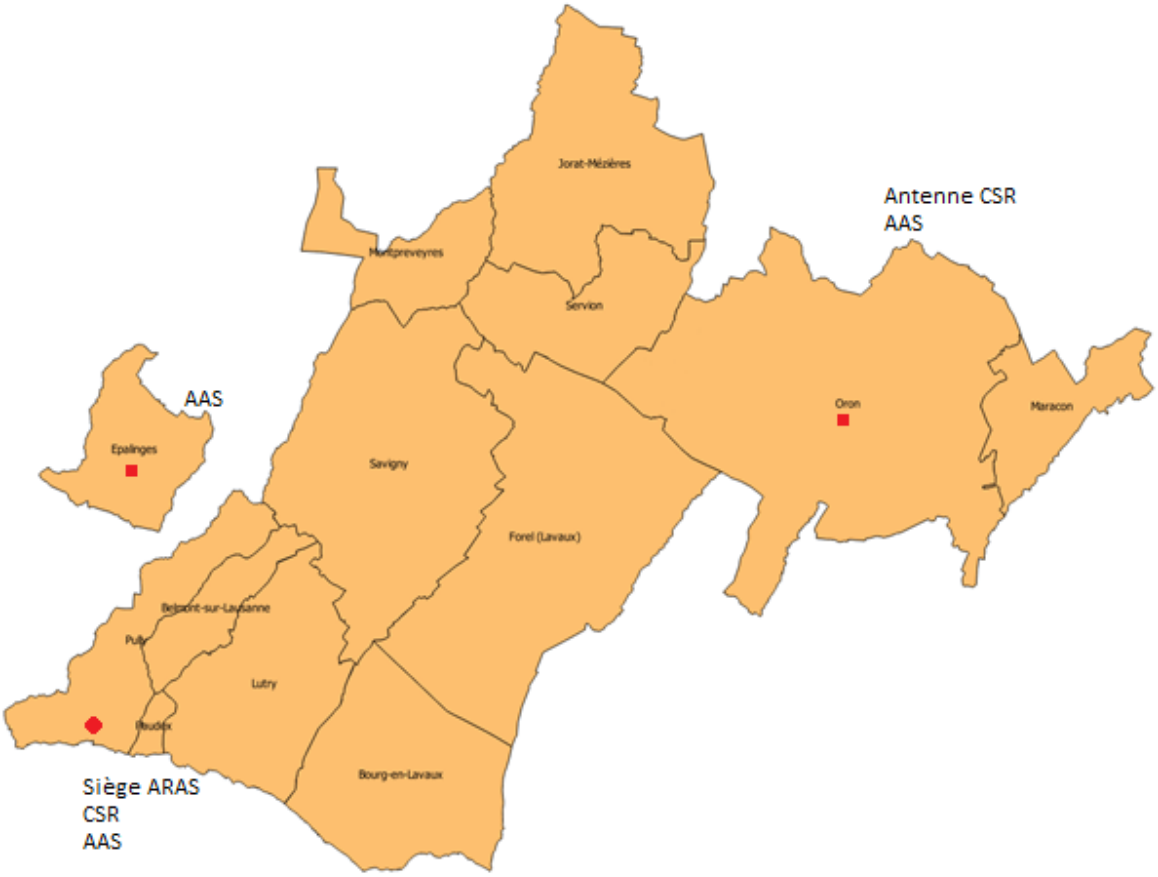

Table des matières

Carte géographique 3

Le billet de la Présidente 5

Le billet du Directeur 6

1 Les organes politiques 7

2 Organisation 8

3 Le Centre Social Régional (CSR) 9

4 Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) 14

5 Projet en cours 18

6 Conclusion 19

7 Annexes 20

8 Nos coordonnées 24

Rapport d'activité 2021

Le billet de la Présidente
2021, une année de changements !

Deux ans de pandémie avec son lot d'incertitudes et de contraintes ! En effet, après 2020, personne n'aurait cru que la pandémie allait continuer à nous imposer sa loi. Et pourtant, c'est ce que nous avons connu en 2021. Une nouvelle année suspendue aux communiqués du Conseil fédéral afin de savoir sur quel pied danser !

Nous voici donc au terme d'une année qui aura aussi été marquée par diverses contraintes dictées par l'évolution de la situation sanitaire. Avec quels impacts pour notre région d'action sociale ?

D'abord le personnel qui n'a pas ménagé ses efforts, malgré les conditions difficiles, pour garantir à la population l'accès aux prestations sociales tant par le biais du centre social régional (CSR) pour l'allocation de l'aide financière et de l'appui social mais aussi par le biais des agences d'assurances sociales (AAS) pour les précieux conseils relatifs aux assurances sociales. Nous pouvons affirmer sans ambages que la population n'a pas été prétéritée à cause du Covid-19.

Sur le plan politique, l'année 2021 aura été marquée par les élections communales en vue du renouvellement des autorités politiques. Nos organes politiques ont vu certains de ses membres renouvelés. Monsieur Alain Amy, municipal de Lutry, a intégré le Comité de direction en remplacement de Madame Claire Glauser et le Conseil intercommunal a une nouvelle présidente en la personne de Madame Sandrine Rainotte, municipale de Belmont-sur-Lausanne.

Les membres politiques du bureau du Conseil des régions d'action sociale ont aussi été renouvelés notamment avec l'élection de Madame Christine Chevalley, syndique de Veytaux et présidente de l'ARAS Riviera, comme nouvelle présidente.

Le groupe de travail technique qui avait été désigné pour se pencher sur la prise en charge des frais de fonctionnement des agences d'assurances sociales a rendu son rapport final qui apporte notamment des précisions sur le montant qui sera pris en charge par le Canton. Le budget 2022 prévoit un montant total de Fr. 15'907'000.- pour toutes les régions dont Fr. 1'111'100.- pour notre région.

Comme conclusion, je réitère ma reconnaissance à l'ensemble des acteurs qui continuent leur engagement et leur investissement pour la bonne marche de notre région dont la mission principale est de secourir les plus démunis sur divers plans.

La Présidente

Muriel PRETI

Le billet du Directeur

2021, enfin le bout du tunnel ?

Comme chaque année, le temps est venu de regarder dans le rétroviseur pour mettre en perspective les événements importants qui auront marqué notre région au cours de l'année 2021.

2021 avait démarré avec un espoir de voir la pandémie du Covid-19 définitivement éradiquée. Malheureusement, nos doutes, nos interrogations et nos incertitudes ont continué à alimenter nos réflexions durant cette année. Toutefois, nous n'avons pas baissé la garde face à la pandémie et nous avons poursuivi nos activités dans le respect des recommandations des autorités sanitaires.

Les mesures de protection (distances sociales, port de masque, désinfection des mains et des espaces de travail, aération des bureaux, etc.) ont définitivement été intégrées dans notre quotidien. Dans un premier temps, nous avons dû continuer à assurer le service à distance car les bureaux étaient fermés au public. Par la suite, le dispositif a progressivement été allégé en s'adaptant notamment aux consignes des autorités.

Permettre à la population d'accéder à nos prestations sans contraintes, tel a été encore une fois notre crédo durant cette période. La créativité, l'esprit d'adaptation et de flexibilité nous auront permis de répondre adéquatement aux sollicitations de la population dans un environnement anxiogène. Faisant partie du dernier filet social, notre rôle n'était pas non seulement d'allouer des prestations financières mais aussi et peut-être surtout d'être à la disposition des gens qui avaient besoin d'une écoute plus attentive. Nous avons modestement mais professionnellement tenté de répondre à toutes ces requêtes.

2021 aura aussi été marqué par l'implémentation du nouveau système d'information par le Canton au sein de toutes les régions d'action sociale. Le nouvel applicatif appelé Maori (mesures, assistance, orientation, revenu d'insertion) a remplacé l'ancien logiciel Progrès qui ne répondait plus aux standards attendus. Les objectifs visés avec ce nouveau système, qui est aussi utilisé par d'autres services, est essentiellement la sécurisation de la délivrance des prestations financières, l'automatisation de certaines opérations, une meilleure lisibilité de toutes les prestations y compris l'appui social et la possibilité d'avoir une interface avec d'autres systèmes d'information.

2021 correspond aussi au début d'une nouvelle législature (2021 – 2026) pour nos autorités politiques. Nos organes politiques ont connu quelques changements tant au niveau du Comité de direction qu'au sein du Conseil intercommunal. Ce qui suppose un temps d'adaptation et d'intégration pour les nouvelles personnes.

Au terme de mon billet, je tiens à formuler toute ma reconnaissance à l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et sa disponibilité qui n'ont pas été ébranlés par les conditions sanitaires. Mes remerciements s'adressent aussi à nos représentants politiques pour leur expertise et leur soutien.

Le Directeur

Gérard SEFARANGA

1 Les instances politiques

Le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni le 22 juin 2021 pour l'approbation des comptes 2020 et du rapport d'activité.

Une autre assemblée générale a eu lieu le 30 juin 2021 pour l'assermentation des nouveaux membres du CI, pour l'élection de la nouvelle présidente du CI et de la nouvelle secrétaire. C'est **Madame Sandrine Rainotte**, municipale de Belmont-sur-Lausanne, qui a été élue à la présidence et **Monsieur Yves Boand**, municipal de Servion, à la vice-présidence. **Madame Danièle Chevalley** a été désignée comme secrétaire du CI.

Pour rappel, la présidence était précédemment assurée par Madame Chantal Dupertuis, ancienne municipale de Belmont-sur-Lausanne et le secrétariat par Madame Cornélia Ducros.

Le 2 novembre 2021 a eu lieu aussi une autre assemblée générale durant laquelle les budgets 2022 du CSR et des AAS et le préavis relatif aux indemnités des membres des organes politiques ont été approuvés.

1.1 Comité de direction

Composition du Comité de direction pour la législature 2021 – 2026 :

•••

***Muriel PRETI**, présidente et municipale de Jorat-Mézières,*
***Jean-Marc CHEVALLAZ**, vice-président et municipal de Pully,*
***Alain AMY**, municipal de Lutry, entré en fonction au 1er juin 2021, en remplacement de Madame Claire GLAUSER,*
***Pierre JOLLIET**, municipal d'Epalinges,*
***Arielle MARTIN**, municipale de Paudex,*
***Bernard PERRET**, syndic de Forel (Lavaux),*
***Romain RICHARD**, municipal d'Oron,*
*Secrétariat : **Nicole KUHN***

Pour rappel, le Comité de direction (CD) a pour mission l'exécution des buts de l'association et exerce, à l'égard du personnel, les droits et obligations de l'employeur.

Le CD a tenu six séances en 2021 et les objets traités ont porté essentiellement sur les orientations stratégiques, le fonctionnement, les budgets et les comptes de l'ARAS.

1.2 Conseil des régions RAS (CdR)

Cet organe, qui assure le trait d'union entre les régions d'action sociale et le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS), a connu quelques changements :

Depuis la nouvelle législature, la présidence est assurée par Madame Christine Chevalley, syndique de Veytaux et présidente de l'ARAS Riviera. Les autres nouveaux membres politiques de cette instance sont : Madame Emilie Moeschler, municipale de Lausanne et directrice du Service social de Lausanne et Madame Valérie Induni, syndique de Cossonay et présidente de l'ARAS Morges-Aubonne-Cossonay.

Notre région est toujours mandatée comme vérificatrice des comptes de cet organe.

1.3 Conseil de politique sociale (CPS)

Le CPS est composé de neuf personnes représentant l'Etat, les associations de communes et les régions d'action sociale.

Le CPS a pour vocation d'intervenir au niveau stratégique et non dans la gestion quotidienne des prestations sociales.

C'est Monsieur Laurent Wehrli, Conseiller national, qui assure la présidence.

2 *Organisation*

2.1 Service transverse : Ressources humaines

Organigramme opérationnel 2021

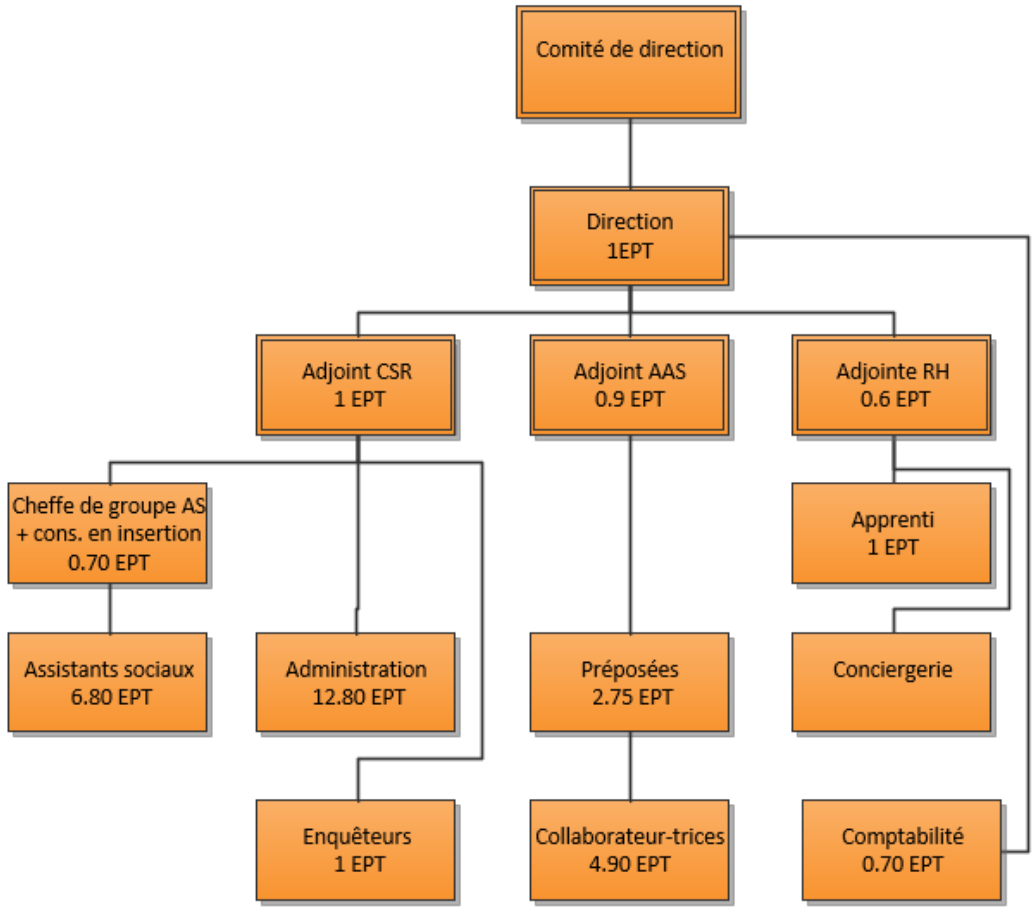

Comme l'année précédente, l'organisation de nos activités en 2021 a été passablement conditionnée par la situation sanitaire et les restrictions relatives aux mesures de protection. Le télétravail a été maintenu pour s'astreindre aux recommandations des autorités sanitaires ; toutefois, nous avons progressivement repris nos activités en présentiel, la priorité étant toujours de donner suite à toutes les sollicitations dans les meilleurs délais.

Concernant le personnel proprement dit, nous avons enregistré le départ de deux assistantes sociales qui ont été remplacées. Une ancienne stagiaire a été engagée pour pallier un des deux départs.

Dans le but de promouvoir la formation professionnelle auprès des jeunes, nous avons engagé une nouvelle apprentie employée de commerce depuis octobre 2021.

Concernant les agences, une collaboratrice administrative a été engagée en février 2021 en remplacement de celle qui est partie fin 2020.

2.2 Service transverse : informatique

Sur le plan informatique, l'année 2021 aura passablement été marquée par la mise en place par le Canton du nouveau système d'information MAORI (Mesures, Assistance, Orientation, Revenu d'Insertion). L'implémentation de ce logiciel a démarré en juin 2021 précédé par la formation de l'ensemble du personnel de toutes les régions d'action sociale. La bascule de Progrès (ancien logiciel) à Maori a engendré dans un premier temps une certaine surcharge et des inquiétudes auprès du personnel d'autant plus qu'il a fallu corriger et finaliser progressivement certaines fonctionnalités qui n'étaient pas abouties. Malgré les imperfections d'un nouveau logiciel, les prestations ont pu être allouées sans trop de « dégâts ». Rappelons les objectifs visés par le Canton : la sécurisation de la délivrance des prestations financières, l'automatisations de certaines opérations et une meilleure lisibilité de toutes les prestations.

Site internet

• • •

www.arasoronlavaux.ch

8'764 visites en 2021

3 Le Centre Social Régional (CSR)

3.1 Activités

Les attributions du CSR sont définies par l'article 18 de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV). Les missions principales sont l'octroi des prestations financières dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) et l'appui social aux personnes en difficulté.

Pour rappel, nos lieux d'accueil et de consultation sont le site de Pully et notre antenne d'Oron. Les personnes sont orientées vers l'un des deux sites en fonction de leur commune de domicile.

CSR

Prestations

• • •

Appui social
Aide financière

Le service est ouvert à toute personne qui aurait besoin d'une information, d'un conseil, d'une orientation, d'un soutien, d'une écoute ou d'une aide financière. La réponse est donnée en toute confidentialité par une équipe de professionnels. En plus de services transverses, le CSR bénéficie de compétences de divers corps de métiers : assistants sociaux, gestionnaires de dossiers, enquêteurs et service contentieux.

En plus de la pandémie, la mise en place du nouveau logiciel (Maori) courant juin 2021 est venue chambouler notre quotidien. Afin de garantir l'accessibilité de nos prestations durant la pandémie, nous avons dû utiliser divers canaux (téléphone, site internet, courriel, entretiens exclusivement sur rendez-vous, etc.) afin de rester en contact avec la population. Par ailleurs, le personnel a dû s'adapter au nouveau système d'information sans prétériter les bénéficiaires. Après la formation, ce dernier devait apprivoiser ce nouvel applicatif dont certaines fonctionnalités devaient en même temps être finalisées. Les prestations ont été assurées et les quelques bugs de jeunesse continuent à être réglés.

Le nombre de dossiers de bénéficiaires du RI a connu une baisse par rapport à 2020. La moyenne annuelle de dossiers financés se monte à 592 en 2021 contre 623 en 2020. Le taux de chômage a connu aussi la même tendance de fléchissement. L'explication est liée au fait que l'économie a bien résisté face à la pandémie et que le dispositif mis en place (chômage, APG, etc.) a bel et bien montré son efficacité.

3.1.1 Secteur social

Le secteur social englobe tout le travail d'accompagnement, de conseil et d'orientation, effectué par les assistants sociaux. Il concerne la permanence sociale qui consiste en l'accueil de toutes les personnes qui sollicitent les prestations du RI et l'appui social qui concerne l'encadrement de tous les bénéficiaires du RI.

3.1.2 Permanences sociales

Toute personne qui sollicite nos prestations est reçue par un assistant social qui réalise une « anamnèse » du requérant dans le but de bien cerner la demande afin d'y répondre adéquatement. Lorsque ce dernier remplit les conditions d'accès aux prestations financières, il est orienté vers un gestionnaire de dossiers qui procède à la constitution du dossier et à l'examen plus approfondi des demandes en vue de l'ouverture d'un dossier financier.

Madame Y est en arrêt maladie et s'adresse à notre service suite à son licenciement pour une demande de conseil et d'aide financière. Quelques informations relatives à la période de protection en cas de licenciement sont données par l'assistante sociale. Madame ne disposant pas de protection juridique, elle est orientée vers un service juridique afin de pouvoir bénéficier de conseils plus pointus. Par ailleurs, l'assistante sociale l'informe sur les prestations financières du RI et un rendez-vous avec un gestionnaire de dossiers lui est proposé en vue de l'examen plus approfondi de son droit à ces prestations.

3.1.3 Appui social

Il s'agit d'une activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil effectuée par les assistants sociaux en collaboration avec divers partenaires et organismes.

Les principaux domaines d'intervention concernent l'évaluation de la situation financière, l'insertion socio-professionnelle, la subsidiarité relative au droit pour les bénéficiaires aux autres prestations financières, le soutien dans les démarches administratives, le logement, la santé, diverses

problématiques familiales, l'évaluation des compétences de base, la formation et le maintien des liens sociaux.

3.1.3.1 Focus sur l'appui social en faveur des jeunes adultes (JAD)

Il s'agit de jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, sans formation professionnelle achevée. Leur prise en charge s'inscrit dans un programme spécifique (dispositif JAD) leur permettant de se préparer et d'accéder à une formation professionnelle.

Il s'agit, dans un premier temps, d'évaluer les aptitudes du jeune à entrer en formation et de s'assurer qu'il n'y a pas de freins importants qui pourraient empêcher celui-ci de participer à une telle démarche. Ensuite, le jeune adulte est inscrit dans une mesure de préparation à la formation (mesure de transition), mise en place par des organismes repartis dans tout le canton. Une collaboration étroite se fait avec les organismes prestataires afin de le soutenir dans l'élaboration de son projet de formation.

L'entrée en mesure de transition permet d'accéder à une bourse d'étude. L'assistant social soutiendra le jeune adulte dans le dépôt de cette demande de bourse. Il aura également un contact avec les parents de celui-ci afin de leur présenter le projet de formation mais également de voir dans quelle mesure ils peuvent le soutenir. Il arrive souvent de devoir endosser un rôle de médiateur et de négociateur entre les parents et le jeune concernant autant l'aspect financier que les règles de vie commune.

La prise en charge et l'accompagnement des jeunes adultes constituent un défi ayant pour objectif de motiver le jeune à entrer dans un projet de formation mais aussi à persévérer malgré diverses embûches (réponses négatives aux postulations, manque de motivation, difficultés personnelles, etc.). Pour certains, il s'agit également de les confronter à la réalité afin qu'ils se rendent compte de l'importance d'avoir une formation pour leur permettre de trouver un emploi.

Enfin, il arrive fréquemment d'être confronté à des jeunes ayant des problèmes de santé empêchant la mise en place d'un tel processus et pour lesquels un travail d'accompagnement vers l'entrée en soin doit se faire.

3.1.4 Prestations financières

Le cadre légal et normatif cantonal définit les conditions d'accès aux prestations financières du RI. L'examen du droit, la constitution, l'instruction et la taxation des dossiers administratifs et financiers font partie des tâches des gestionnaires de dossiers.

Monsieur S a été orienté vers un gestionnaire de dossiers après la permanence sociale effectuée par une assistante sociale. Il se présente muni des pièces demandées pour l'ouverture de son dossier financier. L'examen du droit aux prestations financières passe par le contrôle des pièces, la signature de la demande RI par Monsieur S, la constitution du dossier administratif, l'explication du cadre légal et normatif et la saisie du dossier dans le logiciel Maori. A l'issue de toutes ces démarches, une décision formelle, mentionnant notamment le montant alloué, est transmise à Monsieur S. L'aide financière est versée sur le compte de ce dernier.

Le contrôle des dossiers est effectué systématiquement lors de l'ouverture, en cas de mutations ou lors de divers contrôles et révisions internes.

3.2 Unité commune (UC) de Lausanne

Depuis le mois de septembre 2020, les bénéficiaires du RI de notre région, qui n'ont pas droit au chômage, sont orientés vers l'UC de Lausanne dans le cadre de leur suivi en vue de leur insertion professionnelle. Cette structure propose une prise en charge globale et coordonnée par les conseillers en personnel de l'ORP de Lausanne (pour le volet de l'insertion) et par les assistants sociaux du CSR de Lausanne (pour l'appui social).

Pour rappel, c'est notre région qui encaisse les subventions cantonales de nos dossiers suivis par l'unité commune de Lausanne et qui rétrocède à l'unité commune une partie de ce montant portant notamment sur la masse salariale des assistants sociaux, de la conseillère en insertion et sur les frais administratifs, ceci conformément à la convention signée par les deux parties.

Au cours de l'année 2021, 241 dossiers ont été suivis par l'unité commune de Lausanne. Sur une moyenne annuelle de 592 dossiers RI, 131 étaient suivis par l'UC de Lausanne durant l'année 2021. Ce qui représente environ 24% de nos dossiers.

L'insertion socio-professionnelle est une des portes importantes de sortie du dispositif RI.

3.2.1 Sorties de l'Unité commune en 2021 :

Motifs de sortie	Total
Au bénéfice d'autres prestations	5
Bénéficiaires non collaborants	4
Déménagement	8
Bénéficiaires inéligibles ou dispensés par le suivi pour diverses raisons	20
Fin de droit RI	12
Prise d'emploi	88
Total des sorties	**137**

3.3 Les services consultants

Le Centre Social Protestant (CSP) poursuit sa consultation conjugale à notre antenne d'Oron.

Pro Infirmis, qui soutient les personnes en situation de handicap et leurs proches, continue aussi à utiliser nos locaux d'Oron pour ses rendez-vous.

3.4 2021, CSR en chiffres

CHF

3'991'900.-- de frais de fonctionnement selon le budget 2021

13'593'755.-- de prestations servies après déduction de divers encaissements

919 dossiers avec au moins une aide financière

945 personnes reçues dans le cadre de la permanence sociale

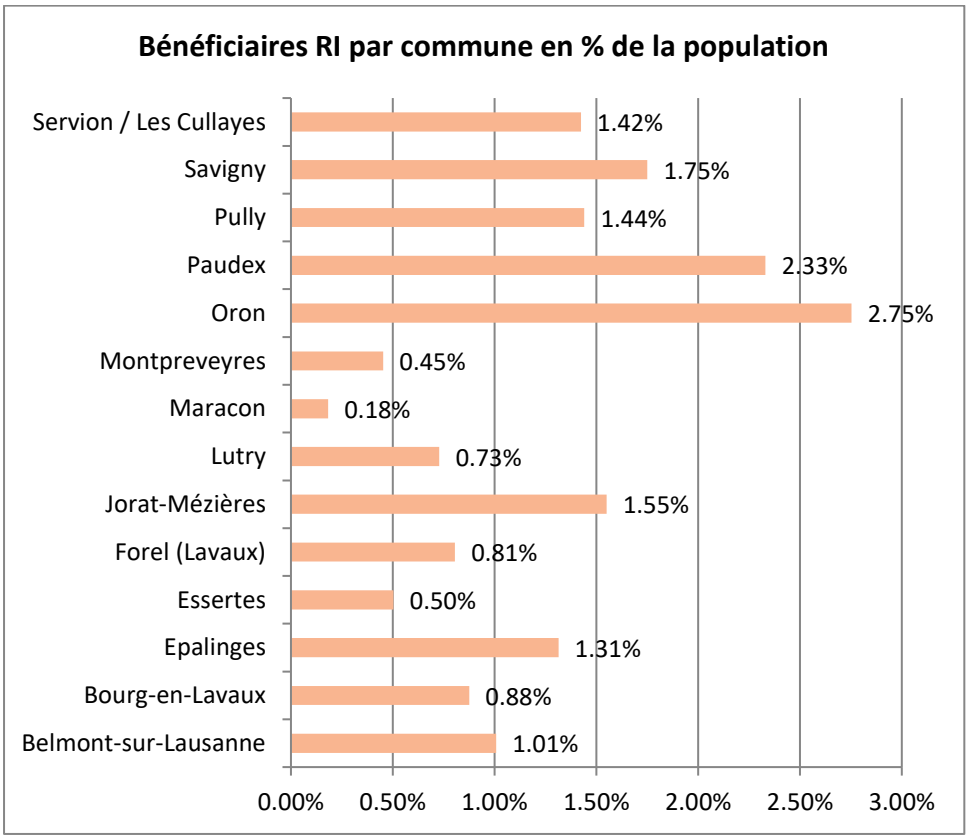

4 Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Notre principal objectif a été en 2021 d'offrir des prestations de qualité au public, tout en recherchant l'amélioration constante de notre offre.

Le Covid-19 a encore fortement impacté notre quotidien professionnel en 2021.

L'organisation mise en place durant la pandémie s'est avérée intéressante même lors des phases de retour à la normale. La centralisation de certaines tâches, comme la gestion du courrier entrant ainsi qu'un service téléphonique régional ont été maintenus. Nous avons ainsi amélioré le service au public en étant plus atteignable par téléphone que par le passé.

Un contrôle interne a été mené par l'agent régional qui a permis de mettre en avant la bonne application générale des processus.

Prestations

• • •

Service au public
LAMal
AVS/AI
Prestations complémentaires (PC)
Autres assurances sociales

4.1 Le service au public

La pandémie a modifié notre relation au public. Les comportements se sont modifiés. Au vu des contraintes sanitaires, les sollicitations ont essentiellement été traitées par téléphone, par courrier et par courriel, ce qui a eu pour conséquence la diminution du nombre de passages dans nos locaux. A voir en 2022 si cette nouvelle façon d'interagir perdurera.

Malgré cette tendance, bon nombre de personnes restent attachées à l'échange humain qu'offre l'entretien dans nos bureaux et qui nous permet de mieux comprendre toute la dimension sociale et humaine d'une problématique personnelle. Nous sommes sensibles à cette mission d'écoute qui fait sens à notre travail.

Le service direct au public ne représente qu'un aspect du travail des agences. Les prestations pour les institutions partenaires représentent un volume de travail conséquent. Nous proposons, afin de mieux cerner ce travail, les indicateurs suivants.

4.2 Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM)

Pour 2021, nous avons délivré les prestations suivantes dans le domaine de l'assurance maladie obligatoire LAMal.

Prestations des AAS en 2021 POUR L'OVAM	Total
Demandes de subside Lavlamal	**1'151**
Révisions de subside Lavlamal	**29**
Contrôles affiliation LAMal	**1'517**
Dénonciations à l'OVAM	**238**

Le nombre de demandes de subside a légèrement baissé en 2021 (moins 10%) mais reste dans la moyenne des dernières années.

A contrario, le nombre de contrôles d'affiliation qui, pour rappel, avait baissé de plus de 25% en 2020, est revenu à son niveau prépandémie. La mobilité a repris ses droits.

En plus des prestations courantes, l'OVAM a procédé, comme chaque année, à un renouvellement automatique des subsides pour 2021. Depuis l'introduction de nouveaux outils informatiques, le volume traité « manuellement » par les agences a diminué.

Rappelons que plus de 15'000 personnes de notre région bénéficient d'une aide pour le paiement de leur prime d'assurance maladie de base. Ce qui représente plus de 20% de l'ensemble de la population.

4.3 Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCAVS)

Pour 2021, nous avons délivré les prestations suivantes dans les domaines des assurances sociales gérées par la CCAVS.

Prestations des AAS en 2021 POUR LA CCAVS	Total
Demandes de rente vieillesse	161
Demandes de prestations complémentaires AVS/AI	249
Révisions de prestations complémentaires AVS/AI	248
Remboursements frais de guérison	5'410
Demandes d'affiliation pour pers. sans activité lucrative	234
Demandes d'affiliation pour pers. de condition indépendante	10
Contrôles AVS	126
Dénonciations à la CCAVS	57
Mutations signalées à la CCAVS	1'740

Concernant plus spécifiquement les prestations complémentaires (PC) AVS/AI, notre région comptait 1'881 dossiers de bénéficiaires à fin 2021. Pour rappel, un dossier peut comprendre plus d'une personne. Ce qui représente 2.8% de l'ensemble de la population. On parle autant de personnes à domicile qu'en EMS. On relève une reprise de presque 10% du nombre de bénéficiaires en EMS en 2021 après la chute de 2020.

406 personnes PC
en EMS

1'475 dossiers PC
à domicile

Il est important de souligner le caractère fondamental de cette prestation qui garantit, à une partie importante de notre population surtout âgée, un minimum vital pour une vie digne.[1]

Monsieur Y 65 ans, divorcé

Monsieur était indépendant avant de demander sa rente AVS. Lors d'un passage, nous l'informons de la possibilité de déposer une demande de prestations complémentaires AVS. Sans LPP, ses revenus sont insuffisants pour vivre. Après avoir fourni tous les documents nécessaires, l'AAS transmet un dossier complet pour taxation à la CCAVS.

Enfin, la tendance déjà observée de voir le nombre de futurs rentiers passer par notre agence pour déposer une demande de rente s'est poursuivie.

4.4 Accompagnement socio-administratif

Notre région a continué à proposer des accompagnements administratifs à des personnes fragilisées. L'objectif est de soutenir les personnes, si nécessaire, en nous rendant à domicile, afin de faciliter leur maintien à domicile. Cela consiste pour l'essentiel à appuyer et aider les personnes à gérer leur administration courante. Cette prestation s'adresse surtout à des aînés sans ressources et démunis de tout soutien. Si le nombre de situations est faible (environ 15 personnes dont 10 en suivi régulier), son utilité sociale est clairement avérée.

[1] La CCAVS n'ayant pu fournir de statistiques dans les délais, concernant les cotisations et prestations AVS, les allocations familiales et autres prestations CCAVS, nous ne sommes pas en mesure de donner d'indications quantitatives sur ces prestations.

Durant le confinement partiel de l'année écoulée, nous avons eu moins de nouvelle situation. Nous avons également assuré deux suivis à domicile de personnes à mobilité réduite et renforcé les synergies avec les équipes des CMS afin d'assurer la continuité de notre prestation.

Madame X 65 ans, veuve

Madame habite seule à la maison. Depuis le décès de son époux, Madame peine à suivre ses affaires administratives. Elle est bénéficiaire de prestations complémentaires en complément de ses rentes AVS et LPP. Elle rencontre des difficultés financières mais ne souhaite pas libérer un troisième pilier constitué par son défunt mari.

Nous voyons Madame depuis 2017, une fois par mois, pour l'aider dans la préparation de ses paiements et la soutenir dans diverses démarches.

4.5 Recrutement de curateurs volontaires

En 2021, nous avons reçu 45 candidats curateurs soit près de 50% de moins qu'en 2020. Dans le cadre du processus du recrutement des curateurs, notre mission est d'informer le candidat sur le rôle de curateur et de se forger un avis sur l'adéquation du profil du candidat pour cette fonction. Ces informations sont communiquées lors d'entretiens avec les candidats, la suite étant assurée par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP). Les entretiens se sont faits soit lors d'une rencontre au bureau ou par téléphone et par courriel pour la partie formelle.

4.6 2021, AAS en chiffres

CHF

1'281'970.-- de frais de fonctionnement selon le budget 2021

39'000'000.-- de prestations servies au titre de subsides LAMal

15'659 personnes bénéficiant d'un subside LAMal

1'881 personnes bénéficiant de prestations complémentaires AVS ou AI

60 personnes par semaine reçues dans le cadre des agences

200 renseignements téléphoniques par semaine

5. Projet en cours

Conformément au protocole d'accord du 25 août 2020 entre l'Etat de Vaud et l'Union des Communes Vaudoises (UCV), les charges relatives aux frais de fonctionnement des agences d'assurances sociales seront intégralement assumées par le Canton dès 2022.

Sur proposition du groupe de travail technique et après concertation avec les régions d'action sociale, le budget 2022 précisant notamment les montants qui seront alloués à ces dernières, a été approuvé. La suite des travaux se penchera sur l'inventaire des futures tâches des agences qui seront intégralement subventionnées par le Canton et sur les critères qui détermineront le montant des subventions par région.

Faisant suite au projet cantonal qui vise le développement d'un programme d'appui social à la population qui permettrait à chaque habitant du Canton d'être accompagné sans conditions ni contrainte ni crainte d'être stigmatisé, une réflexion au niveau de notre région d'action sociale est en cours quant au déploiement d'un appui social qui ciblerait les personnes qui auraient besoin de notre soutien mais qui ne recourent pas à nos prestations pour diverses raisons. Ceci passerait par exemple par des permanences sociales dans les communes, par la mise en place d'une collaboration étroite avec les infirmières scolaires et la médiation scolaire.

5 Conclusion

Malgré le contexte anxiogène dû aux incertitudes et aux doutes engendrés par la pandémie, nous pouvons affirmer que nous avons gardé notre cap quant à notre ferme volonté de garantir l'accès de nos prestations à la population. Les deux entités qui forment notre région d'action sociale à savoir le CSR et les AAS ont continué à assurer leur rôle au sein du tissu social régional.

Notre force reste toujours un service de proximité et à taille humaine pouvant facilement s'adapter aux changements.

Ce rapport d'activité nous permet de partager avec les lecteurs/trices l'inventaire de nos principales activités déployées durant toute l'année 2021. C'est aussi pour nous une occasion de rendre plus visible toutes nos interventions, effectuées souvent dans l'ombre et qui ne sont pas forcément connues de tout le monde. Nous avons dû composer avec la pandémie dans le planning et l'accomplissement de nos tâches que nous avons effectué avec professionnalisme.

De nouveaux défis pointent à l'horizon, nous y ferons face et nous serons à la hauteur pour les relever.

Notre gratitude s'adresse à l'ensemble du personnel pour sa capacité d'adaptation et pour sa persévérance. Nos remerciements aussi à nos représentants politiques pour leur écoute et leur soutien.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, membres du Conseil intercommunal,

Vu le présent préavis présentant le rapport d'activité 2021 pour l'ARAS

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- d'approuver le rapport d'activité de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux, tel que présenté, pour l'année 2021.

LE COMITE DE DIRECTION

La Présidente	La Secrétaire
Muriel Preti	Nicole Kuhn

Gérard Sefaranga, Directeur ARAS

Pully, le 4 mai 2022

6 Annexes

6.1 Annexe1 : Conseil Intercommunal pour la législature 2021 - 2026

Belmont-sur-Lausanne	Sandrine RAINOTTE	Conseillère municipale et **présidente**
	Jean-Claude FAVRE	Conseiller municipal / Délégué
	Nathalie GREINER	Syndique / Suppléante
Bourg-en-Lavaux	Jean-Yves CAVIN	Conseiller municipal / Délégué
	Evelyne MARENDAZ GUIGNET	Conseillère municipale / Suppléante
Epalinges	Brigitte CROTTAZ	Conseillère municipale / Déléguée
	Roland PERRIN	Conseiller municipal / Suppléant
Forel (Lavaux)	Roger CORDEY	Conseiller municipal / Délégué
	Roseline CHAPALAY	Conseillère municipale / Suppléante
Jorat-Mézières	Sonia HUGENTOBLER	Conseillère municipale / Déléguée
	Patrick EMERY	Conseiller municipal / Suppléant
Lutry	Patrick SUTTER	Conseiller municipal / Délégué
	Etienne BLANC	Conseiller municipal / Suppléant
Maracon	Didier FATTEBERT	Syndic / Délégué
	Marc VISINAND	Conseiller municipal / Suppléant
Montpreveyres	Mathieu VILLET	Conseiller municipal / Délégué
	David MELLIORET	Conseiller municipal / Suppléant
Oron	Olivier SONNAY	Syndic / Délégué
	Thierry MENETREY	Conseiller municipal / Suppléant
Paudex	Céline DILLNER-REICHEN	Conseillère municipale / Déléguée
	Jean-François SPRING	Conseiller municipal / Suppléant
Pully	Lucas GIRARDET	Conseiller municipal / Délégué
	Lydia MASMEJAN	Conseillère municipale / Suppléante
Savigny	Nicole FELIX	Conseillère municipale / Déléguée
	Chantal WEIDMANN JENNY	Syndique / Suppléante
Servion	Yves BOAND	Conseiller municipal / Délégué
	Monique RIES	Conseillère municipale / Suppléante
Secrétariat	Danièle CHEVALLEY	

6.2 Annexe 2 : Organigramme ARAS 2021

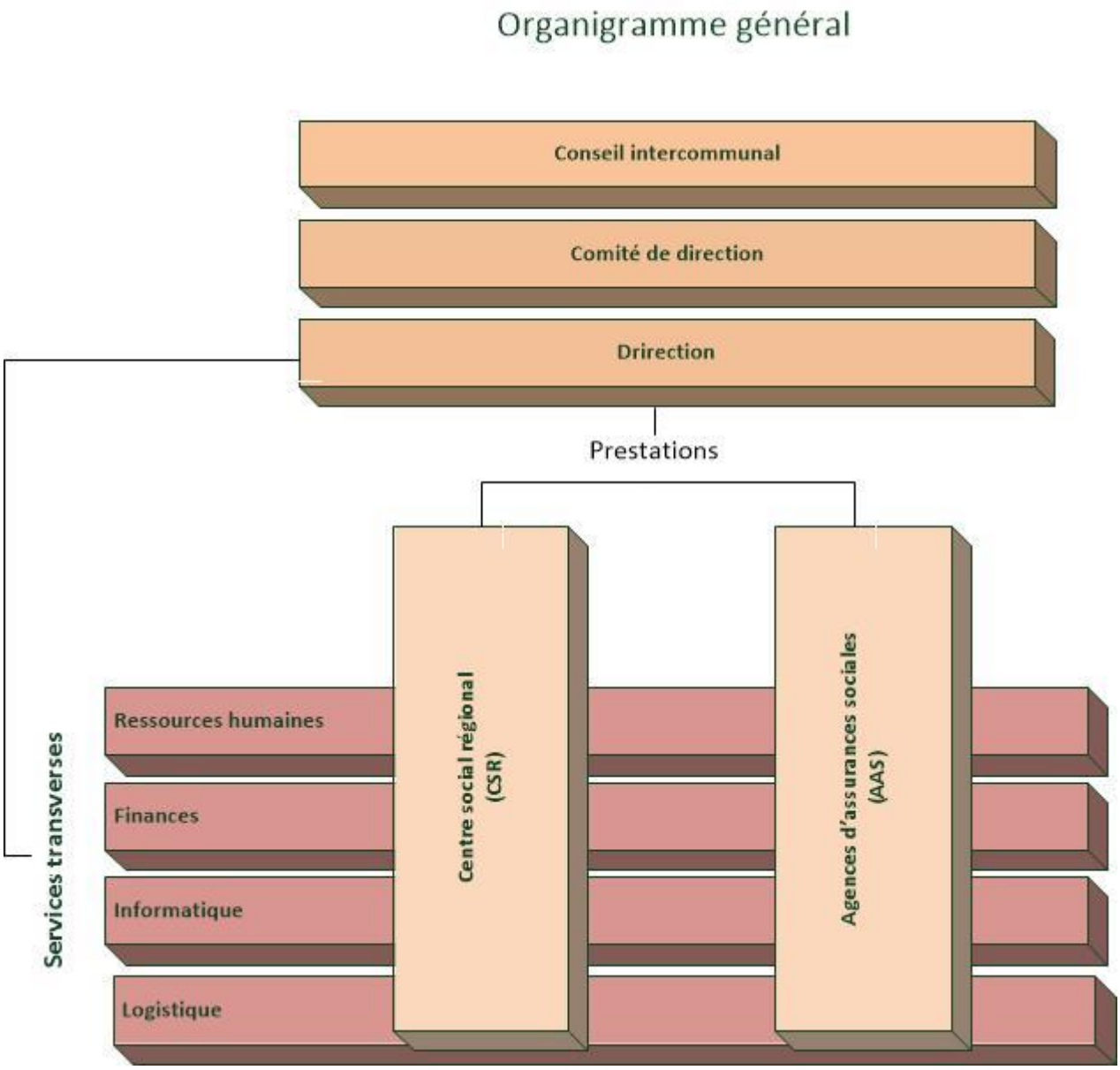

6.3 Annexe 3 : Abréviations

6.3.1 *Lexique des abréviations*

AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
APSO	Appui social
AR	Agent régional
ARAS	Association pour la régionalisation de l'action sociale
AVDAAS	Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales
CCVC	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS
CD	Comité de direction
CdD	Conférence des Directeurs de régions RAS
CdR	Conseil des régions RAS
CI	Conseil intercommunal
CSR	Centre social régional
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
EPT	Equivalent plein temps
GD	Gestionnaire de dossiers
JAD	Jeune adulte
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
LOF	Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale
MIS	Mesure d'insertion sociale
OAI	Office AI
OCBE	Office cantonal des bourses d'études
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie (anciennement OCC)
PAP	Plan d'action personnalisé
PC	Prestations complémentaires
PC fam.	Prestations complémentaires en faveur des familles
RDU	Revenu déterminant unifié
RI	Revenu d'insertion
RLASV	Règlement d'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles

7 Nos coordonnées

• • •

www.arasoronlavaux.ch

ARAS	**Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Est lausannois - Oron – Lavaux** Av. Villardin 2 Case postale 111 1009 Pully Tel. 021 557 84 00 csr.pully.info@aras.vd.ch
CSR	**Centre social régional de l'Est lausannois - Oron - Lavaux** Av. Villardin 2 Case postale 111 1009 Pully Tel. 021 557 84 00 csr.pully.info@aras.vd.ch
	Centre social régional de l'Est lausannois - Oron – Lavaux -Antenne d'Oron Le Bourg 11 Case postale 54 1610 Oron-la-Ville Tel. 021 557 19 55 csr.oron.info@aras.vd.ch
AAS	**Agence d'assurances sociales - Pully** Av. Villardin 3 Case postale 111 1009 Pully Tel. 021 557 83 95 aas.pully@vd.ch
	Agence d'assurances sociales - Oron Le Bourg 11 Case postale 54 1610 Oron-la-Ville Tel. 021 557 19 60 aas.oron@vd.ch
	Agence d'Assurances sociales – Epalinges Rte de la Croix-Blanche 25 Case postale 38 1066 Epalinges Tel. 021 557 14 98 aas.epalinges@vd.ch